

Aura-t-on encore une retraite dans vingt ans?

Vieillesse de la population, craintes sur les rendements des placements, nouvelles restrictions venant de Berne, l'avenir à long terme des retraites semble plus que jamais incertain. Qu'en est-il vraiment? *Par Olivier Toublan*



***Inquiétudes.**
Sera-t-il encore possible de profiter d'une belle retraite dans vingt ans?*

Faisons un peu de futurologie. Dans vingt ans, qu'en sera-t-il de nos retraites? A quel âge va-t-on la toucher? Quel sera le montant de nos rentes? D'ailleurs, y aura-t-il assez d'argent pour les payer, ces rentes? Des questions que l'on ne peut s'empêcher de se poser dans l'environnement actuel. Certes depuis 2008, la situation des caisses de pension s'est améliorée: les caisses privées ont pu recomposer leurs réserves

et les caisses publiques ont été contraintes, par une loi, de commencer à régler leurs problèmes structurels. Il n'empêche, les nuages continuent de s'accumuler sur l'horizon des retraites: la population vieillit, la durée de vie s'allonge, le rendement des placements à long terme inquiète, etc.

Qu'en est-il vraiment? Nous avons posé la question aux experts du Credit Suisse, qui viennent de publier un gros rapport sur le sujet, et à Graziano Lusenti, spécia-

liste des caisses de pension et fondateur du cabinet de conseil Lusenti Partners.

1 A quel âge pourra-t-on prendre sa retraite?

Actuellement, c'est à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Le Conseil fédéral demande un relèvement à 65 ans pour ces dernières. Il devrait l'obtenir, même si quelques politiques font de la résistance, prétextant que, puisque, à

travail égal, les femmes sont moins bien payées que les hommes, il est normal qu'elles bénéficient d'une année de retraite supplémentaire. Un argument qui ne devrait guère peser par rapport à la nécessité d'équilibrer les finances de nos institutions de prévoyance.

2 La retraite à 67 ans?

Qu'en est-il de la retraite à 67 ans, déjà proposée par Pascal Couchepin il y a plus de dix ans? Avec la réforme Prévoyance 2020 du Conseil fédéral, la question est relancée. Certains pays y sont déjà, comme la Norvège. D'autres y étaient, puis sont revenus en arrière, comme l'Allemagne. Pour Graziano Lusenti, on y viendra un jour aussi en Suisse, c'est inévitable. «L'espérance de vie ne cessant d'augmenter, ce n'est pas une question «philosophique» ou d'«équité sociale», mais simplement de bon sens, d'acceptation de la réalité des chiffres.»

Reste que, politiquement, hausser l'âge de la retraite à 67 ans ne fait de loin pas l'unanimité. Toute la gauche va s'élever contre une «destruction» des acquis sociaux, même si l'on peut arguer que, par rapport à 1949, quand on a introduit l'AVS, les gains pour les retraités ont été considérables. A cette époque, l'espérance de vie,

en Suisse, était d'un peu moins de 70 ans, elle est aujourd'hui de plus de 83 ans. Autrement dit, on touchait en moyenne cinq ans d'AVS dans les années 50 contre près de vingt ans aujourd'hui. Quatre fois plus!

Quoi qu'il en soit, on l'a vu avec les dernières votations touchant aux retraites, dans l'environnement actuel, il est peu probable que le peuple accepte aisément un relèvement abrupt de deux

Les économistes commencent même à envisager un départ à la retraite à 70 ans.

ans de l'âge de la retraite. «On doit impérativement débattre de la question, assure Graziano Lusenti, au moins pour faire prendre conscience aux gens que la situation est déjà très problématique, ce que beaucoup ignorent.»

Pour l'expert en prévoyance, «une solution peut-être acceptable par la population

serait de relever l'âge de la retraite non pas d'un coup, mais par paliers. Par exemple d'un mois tous les semestres, pendant six ans. Une formule de ce type est déjà mise en œuvre avec succès par plusieurs pays. Une autre formule simple consisterait à lier l'âge de la retraite à l'évolution de l'espérance de vie. Bref, il existe nombre de solutions, l'essentiel étant de sortir des blocages et de reconnaître la réalité des chiffres.»

Car on ne pourra plus longtemps échapper aux réalités démographiques. D'ailleurs, les responsables des instituts de prévoyance interrogés par le Credit Suisse envisagent même un départ progressif à la retraite jusqu'à 70 ans.

3 Plus de souplesse

Selon un récent rapport du Conseil fédéral, «la majorité des assurés souhaiteraient des solutions plus flexibles pour le passage à la retraite». En disant ça, on pense tout de suite à la retraite anticipée. C'est déjà le cas pour beaucoup, puisque, comme le précise ce rapport, la majorité n'attend pas 65 ans, seul un quart des actifs cessent de travailler à l'âge de la retraite prévu par l'AVS.

La flexibilité doit aller dans les deux sens, en permettant à ceux qui le ►

Publicité

**ON DONNE
UN
OUT!
PAR
PASSION POUR LE VIN**

Vinum

GRAND JEU

CONCOURS

LE MAGAZINE
EUROPÉEN DU VIN

**GAGNEZ DES BONS D'ACHAT DE VIN
POUR UNE VALEUR TOTALE DE**

10 000 CHF

**PARTICIPEZ ET GAGNEZ SANS ATTENDRE:
www.vinum.ch/concours**

NOS PARTENAIRES



www.caratello.ch



www.mondovino.ch



www.moevenpick-wein.com



www.rutishauser.com

► veulent de travailler au-delà de l'âge légal de la retraite. Si c'est déjà théoriquement le cas, en pratique, les entreprises rechignent à employer des collaborateurs qui ont dépassé les 65 ans, sauf quelques cadres dirigeants. A terme, cela devrait changer. C'est du moins ce que tente le Conseil fédéral dans son projet Prévoyance 2020, qui aimerait déterminer dans la loi non plus un âge fixe de départ à la retraite, mais un «âge de référence». Restera ensuite aux entreprises et aux administrations à faire preuve de plus de souplesse, ce qui n'est pas gagné d'avance.

4 Combien?

Quelles rentes va-t-on toucher à sa retraite? Se pose ici la question du taux de conversion, actuellement de 6,8%. Une première tentative de réduction avait été massivement refusée par le peuple en 2010. Maintenant, le sujet revient sur le

tapis. Le conseiller fédéral Alain Berset, dans son projet Prévoyance 2020, aimerait le baisser à 6,2%. Pour les gestionnaires d'instituts de prévoyance interrogés par Credit Suisse, on devrait même passer à 6% si l'on veut assurer la pérennité du système.

«Actuellement, le taux de conversion de 6,8% – qui, rappelons-le, concerne le minimum obligatoire et pas nécessairement les prestations dites «sur-obligatoires» – ne traduit pas la réalité démographique en matière d'espérance de vie», explique Graziano Lusenti. «Prétendre le contraire, c'est simplement nier les faits.» Avec ce taux de conversion, chaque nouvelle rente fait perdre de l'argent aux caisses de pension. Ce qui induit une perversion du système, estime l'expert, puisque cela incite les institutions de prévoyance à privilégier le paiement de la prestation en capital plutôt que sous forme de rente. «Ce développement n'est

nullement souhaitable, ni souhaité par le législateur. Les assurés ayant dilapidé leur capital se retrouvent à l'assistance publique.» Par ailleurs, ces pertes, il va bien falloir les combler! Ce qui ne pourra être fait que via une augmentation des cotisations, payées par les entreprises et les assurés encore actifs. «Ce n'est pas équitable, conclut Graziano Lusenti, parce que cela équivaut à un «subventionnement» des rentes des nouveaux retraités par les actifs plus jeunes et l'employeur.»

5 Assez d'argent pour l'AVS?

Aujourd'hui, oui. Les réserves de l'AVS se montent à près de 40 milliards de francs et les rentes versées sont moindres que les cotisations payées par les actifs. La situation est encore saine, mais elle pourrait vite changer. «Les réserves de capital de l'AVS commenceront à diminuer progressivement dès 2020», estime le Conseil fédéral. Selon ses pro-

Publicité

Deux fois plus rapide, deux fois moins chère. Soyez conquis ou remboursé.

L'imprimante¹ de bureau la plus rapide au monde, la HP Officejet Pro X, est à présent vendue avec une garantie de remboursement. Achetez une des imprimantes éligible HP Officejet Pro série X, équipée de la technologie HP PageWide et bénéficiez d'un coût par page jusqu'à deux fois moins élevé et une qualité tout aussi nette que le laser. Nous prenons l'engagement de vous rembourser pendant les 90 premiers jours sans vous poser de questions*, car nous sommes convaincus que vous l'aimerez. Apprenez en plus sur hp.com/officejetprox

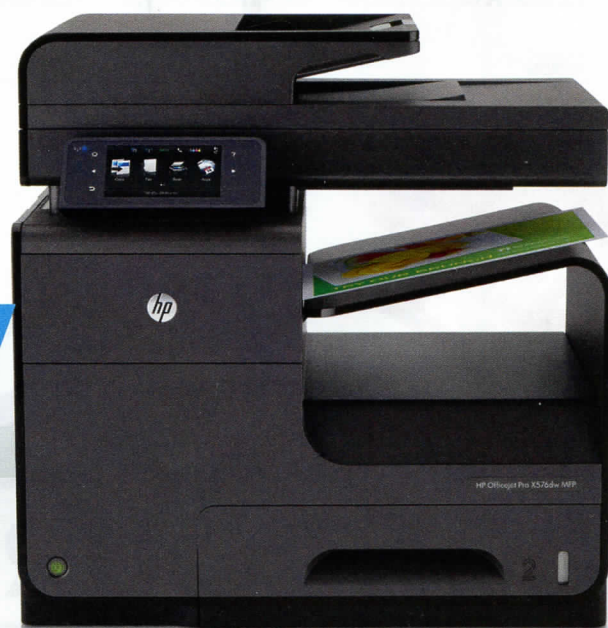


Make it matter.

HP Officejet Pro X
Series à partir de
CHF 439**



HP PageWide
Technology



Apprenez en plus avec nos spécialistes HP Officejet Pro X:

digitec.ch

tél : 044 575 96 00
www.digitec.ch

Make it Matter = Donnez de l'importance.

¹ D'après les vitesses d'impression les plus rapides publiées pour les modèles HP X551dw et X576dw, par rapport aux multifonctions laser et à jet d'encre à un prix inférieur à 1100 CHF et aux imprimantes couleur à un prix inférieur à 970 CHF d'après Buyers Lab Inc. Base de données imprimantes BliQ WW 9 mai 2014. Pour plus d'informations, consultez hp.com/go/printerspeeds. * Soumis à conditions. Voir les modalités et conditions complètes pour avoir plus de détails : hp.com/go/buyandtry. ** Prix de vente recommandé, TVA comprise.
© 2014 Hewlett-Packard Development Company, L.P. Les informations figurant dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. HP décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou rédactionnelles constatées dans ce document.

jections, à partir de cette date environ, le déficit atteindra des proportions telles qu'il faudra trouver de nouvelles sources de financement pour conserver les prestations. Quel financement? Parallèlement au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, le Conseil fédéral propose d'augmenter la TVA de 1,5% pour financer ce déficit.

Ceci dit, on nous annonce depuis vingt ans l'effondrement de l'AVS, ce qui ne s'est pas encore produit. Faut-il donc croire les prévisions pessimistes du Conseil fédéral? Pour Graziano Lusenti, la réponse ne fait aucun doute: «La bonne santé de l'AVS découle avant tout d'une croissance économique relativement solide, qui entraîne une situation de plein-emploi, et d'un solde migratoire positif, qui permet une augmentation constante du nombre d'actifs et donc de cotisants. Cela peut changer très vite. Si l'économie ralentit ou que le solde migratoire devient négatif, l'AVS sera rapidement impacté.»

L'expert se fait aussi quelques soucis quant à l'avenir du financement du premier pilier par les impôts. Que ce soit via la TVA, comme le propose le Conseil fédéral, ou d'autres sources. L'initiative «Pour

«L'équilibre financier des caisses de pension est redevenu bon, voire très bon.»

une réforme de la fiscalité successorale», qui a été déposée l'année dernière, propose en effet qu'une partie des recettes soit attribuée au premier pilier. «Certes, cela permettrait de financer l'AVS, concède

Graziano Lusenti, mais sans résoudre le problème de fond. Est-il responsable et souhaitable qu'une assurance publique comme l'AVS soit de plus en plus financée par des impôts et de moins en moins par des cotisations? En effet, un premier pilier vraiment sain devrait être structuré de manière à ce que les prestations ne dépassent pas les cotisations, sans financements extérieurs, via l'impôt.»

6 Assez d'argent dans les caisses de pension?

Bonne nouvelle, la valeur totale des actifs des caisses de pension ne cesse d'augmenter. L'avoir de prévoyance géré par les caisses de pension a crû d'un peu plus de 40% entre 2004 et 2012, passant de près de 484 milliards de francs à 673 milliards. Cette hausse devrait continuer, au moins jusqu'en 2035, selon un rapport publié récemment par le Conseil fédéral. Il n'empêche, selon les économistes du ►

Publicité



2 mois de frais d'abonnement offerts maintenant!

Avec Swiss Post Box, votre courrier vous parvient désormais en tout lieu sous forme numérique.

Souhaitez-vous lire votre courrier physique en déplacement? Swiss Post Box scanne vos enveloppes de courrier entrant. Vous pouvez les visualiser en ligne sur un ordinateur ou sur un appareil mobile. Vous sélectionnez ensuite les lettres que nous devons ouvrir, scanner et dont nous devons mettre le contenu à votre disposition en ligne.

Inscrivez-vous maintenant et économisez deux mois d'abonnement!
Votre code promotionnel: **PME-X9E-828B-EX82**
(valable jusqu'au 31 décembre 2014)

www.poste.ch/swisspostbox

LA POSTE 
Dynamique jaune.

► Credit Suisse, à plus long terme, la situation va se dégrader. Le solde annuel des cotisations des assurés moins les prestations sociales du 2e pilier va devenir négatif dès les années 2035.

Attention, cette affirmation est un peu biaisée: le solde calculé par les économistes de la banque ne comprend pas les revenus du capital qui, selon les estimations du Conseil fédéral, devraient se monter à 2,5%, soit entre 20 et 30 milliards de francs. Autrement dit, si l'on prend en compte toutes les ressources du deuxième pilier, aucun problème à prévoir d'ici à 2050 au pire.

7 Des caisses de pension de moins en moins nombreuses

Chaque année, des dizaines d'institutions de prévoyance disparaissent. Selon Credit Suisse, il y en avait près de 3000 en 2014, et à peine plus de 2000 en 2012. Une baisse de 4,3% par an. «Le changement structurel et le processus de concentration du secteur ne sont pas encore arrivés à leur terme», avertissent les experts de la banque. A ce rythme-là, dans vingt ans, il ne restera plus que quelques centaines d'institution de prévoyance dans le pays. Ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans d'autres pays, comme les Pays-Bas.

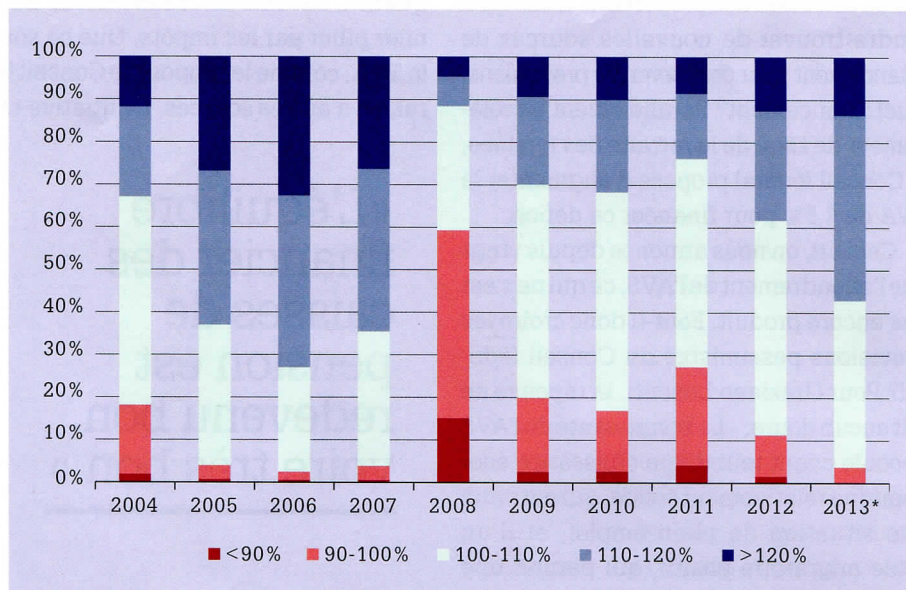
8 Des caisses de pension de nouveau saines?

Même si leur nombre diminue, les caisses de pension ont réussi ces dernières années à reconstituer leurs réserves, mises à mal pendant la crise boursière de 2008-2009 (voir graphique). «Actuellement, l'équilibre financier des caisses de pension est bon, voire très bon», confirme Graziano Lusenti. Il estime cependant qu'un taux de couverture de 115% en moyenne est nécessaire pour éviter les mauvaises surprises. En sachant qu'une crise boursière comme celle de 2008-2009 a fait baisser le taux de couverture de 5 à 10% en quelques mois, on voit qu'on n'est pas à l'abri d'une dégradation soudaine en cas de nouvelle crise financière, boursière ou immobilière!

9 Le problème des caisses publiques

Si les réserves des caisses privées

Les caisses de pension ont redressé la barre



Taux de couverture. La situation était catastrophique en 2008, mais depuis, les caisses de pension ont nettement amélioré leur taux de couverture. Source: CS

ont été reconstituées après la crise boursière, il en va autrement pour les caisses publiques. On sait que leurs taux de couverture restent faibles, surtout en Suisse romande; on sait aussi qu'elles ont désormais jusqu'en 2050 pour redresser la situation.

Une obligation légale fédérale qui les a enfin obligées à réagir, le plus souvent en ajustant leur financement, via une augmentation des cotisations des assurés et surtout l'injection d'argent public pour accroître leurs avoirs. Pour prendre un seul exemple, à Genève, le sauvetage de la caisse de l'administration et du corps enseignant (CIA) et de celle du personnel hospitalier (CEH) va coûter 6,3 milliards de francs à la collectivité, sur plusieurs décennies.

Parallèlement, les employés travailleront plus longtemps pour des rentes plus basses et les cotisations vont augmenter. On pourrait citer des exemples semblables dans presque tous les cantons et une bonne partie des communes de Suisse. «Au final, le but semble atteint, se réjouit Graziano Lusenti. Les caisses publiques sont vraiment en voie d'assainissement, et les nouvelles règles mises en place permettent de résoudre ce qui a toujours été leur principal problème, le déséquilibre interne entre prestations très généreuses et financement insuffisant.»

10 La disparition des actifs

Le vieillissement démographique dans les pays industrialisés occidentaux se poursuit irrémédiablement. En Suisse, explique un rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la part des plus de 64 ans dans la population totale a progressé entre 1960 et 2012 de 10 à plus de 17%, tandis que celle des moins de 25 ans a constamment reculé, de 39 à 27%.

Cette évolution se traduit par une dégradation du ratio entre le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans et celui des 25 à 64 ans. Dans les années 1960, pour un bénéficiaire de rente, on comptait environ cinq actifs. On en est aujourd'hui à un retraité pour un peu plus de trois actifs. Et ce n'est pas fini: en raison de l'arrivée des baby-boomers à la retraite, il y aura moins de deux actifs pour un retraité dès 2040, selon l'OFS. Des chiffres qui remettent en question le principe de financement de nos retraites en général et du premier pilier en particulier, où les cotisations des actifs servent à payer les rentes des retraités. D'où la volonté du Conseil fédéral de réformer le financement de l'AVS, comme nous l'avons vu ci-dessus.

11 Les effets du 9 février

L'afflux constant de travailleurs étrangers – qui touchent des

salaires et donc paient des cotisations – a eu une influence bénéfique sur l'AVS; qu'en est-il sur la santé des institutions de prévoyance? Les conséquences de la votation du 9 février contre l'immigration de masse, vont-elles mettre à mal leur financement?

Cela ne semble pas être le cas. Du point de vue des caisses de pension, l'immigration de ces dernières années n'a eu qu'un impact limité sur la pyramide des âges des assurés, expliquent les économistes du Credit Suisse. Dès lors, le vote du 9 février 2014 n'a pas suscité d'inquiétude. Deux tiers des sondés interrogés par le Credit Suisse partent même du principe que l'initiative et sa mise en œuvre n'auront aucun impact sur la pyramide des âges de leur caisse.

12 Choisir sa caisse de pension?

Dans un monde idéal, le salarié pourrait choisir sa caisse de pension.

C'est possible dans certains pays, pas en Suisse. «C'est un débat récurrent, analyse Graziano Lusenti. D'ailleurs, il avance, puisque désormais les caisses de pension peuvent présenter aussi bien des plans différenciés de prestations en fonction des catégories d'assurés que des allocations de placements et des profils de risques différents. Les dispositions légales exigent que les différents «groupes» ainsi constitués le soient selon des critères objectifs. En d'autres termes, la «flexibilisation» – à ne pas confondre avec «l'individualisation» – progresse.»

En pratique, le choix de sa caisse de pension par l'assuré pourrait présenter des dangers pratiques importants – souvent occultés dans un débat trop «idéologique». «Le choix de l'individualisation totale avait été introduit au Chili et en Argentine, explique Graziano Lusenti. Les résultats n'ont pas été convaincants et ils sont revenus en arrière. Du fait de l'ab-

sence d'économies d'échelle, les coûts de gestion étaient très excessifs et les performances décevantes. De plus, les particuliers adoptaient une approche d'investissement «procyclique», ce qui produisait de très faibles performances.

Aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Autriche aussi, les possibilités de choix sont importantes, avec des résultats en-deçà des attentes. Enfin, dans toutes ces situations, on se retrouve avec des fonds de pension qui se comportent comme des entreprises – et non, comme en Suisse, des fondations sans but lucratif – recherchant le profit maximal et très onéreuses en termes de coûts de gestion et pas intéressantes en termes de prestations.»

13 La fin du financement immobilier?

Fin juin, Alain Berset estimait que le deuxième pilier devait d'abord ►

Publicité



Il n'y a pas qu'une seule équipe
Il n'y a pas qu'une seule PME

Comme chaque entreprise est unique, nous vous offrons des solutions d'assurance sur mesure afin de vous prémunir contre les conséquences financières des absences dues à la maladie ou à un accident.

Pour tout renseignement, téléphonez au 058 277 18 00 ou rendez-vous sur www.css.ch/entreprise. **En tous points personnelle.**



► servir à s'assurer une retraite, pas à acquérir une maison.

Levée de boucliers de tout le secteur immobilier, sans surprise. Pourtant, la proposition plaît à Graziano Lusenti: «Alain Berset a raison, les deux choses n'ont rien à voir. Pire, cela va contre l'objectif des trois piliers qui est d'assurer une retraite décente à tous les épargnants, pas de soutenir le marché immobilier ou d'alimenter une bulle.»

Les défenseurs de la situation actuelle arguent que l'achat d'un bien immobilier ne dilapide pas l'avoir de prévoyance, il ne fait que l'allouer différemment. Ce que ne conteste pas Graziano Lusenti, mais ce qui ne le rassure pas du tout: «L'avoir, dans une caisse, est placé de manière très diversifiée, pour répartir et diminuer les risques. Quand vous retirez une grande partie de cet avoir, pour l'investir dans un unique bien immobilier, vous n'avez plus cette diversification, vous avez au contraire une concentration extrême, très risquée! Si le marché immobilier se retourne, ce manque de diversification va entraîner des pertes importantes et diminuer d'autant votre retraite. Il faut favoriser l'accès à la propriété, par d'autres moyens. Par exemple en introduisant des plans d'épargne logement défiscalisés, spécifiquement destinés à cet objectif.»

14 Les plus grands risques pour notre retraite

Au final, à long terme, quels sont les principaux risques pour notre retraite? Graziano Lusenti les résume ainsi:

- **Le risque économique:** On est en période de croissance et de plein-emploi et tout va plutôt bien. Une dégradation aurait rapidement des conséquences, surtout sur le premier pilier.
- **Le risque démographique:** On refuse actuellement de prendre en compte les effets du vieillissement démographique (moins de contributeurs, plus de bénéficiaires) et de l'allongement de l'espérance de vie (nécessité d'augmenter l'âge de la retraite, de réduire le taux de conversion).
- **Le risque migratoire:** Si le solde migratoire devient négatif, cela aura un impact,

en particulier sur le premier pilier.

▪ **Le risque structurel:** Le système des trois piliers fonctionne globalement bien, il est structurellement solide et n'a pas nécessité de sauvetage spectaculaire ou d'intervention massive, contrairement au secteur bancaire, par exemple. Pourtant, certains, pour l'instant très minoritaires, aimeraient le remettre en cause, pour favoriser l'AVS par rapport au deuxième pilier; ce n'est pas souhaitable.



«Alain Berset a raison: on ne devrait pas utiliser son capital retraite pour acheter de l'immobilier.»

Graziano Lusenti, expert en prévoyance, Lusenti Partners

- **Le risque réglementaire:** Attention de ne pas trop réguler, ce qui étoufferait les caisses et les rendrait moins souples. Alors que cette souplesse leur a permis de s'adapter pendant la crise et de s'en sortir sans trop de dommages.
- **Le risque fiscal:** La fiscalité est actuellement très favorable à la prévoyance. Pour redresser les comptes publics, certains pourraient être tentés de l'alourdir. Ce qui aurait immédiatement des conséquences négatives sur l'épargne retraite et le système dans son ensemble.
- **Le risque de placement:** La plupart des

caisses de pension sont actuellement assez saines, suffisamment pour résister, sans dégâts fatals, à un nouveau choc boursier du type de celui qu'on a vécu en 2008-2009. Il est important de continuer à améliorer l'équilibre des caisses, en améliorant leur financement, en faisant preuve de modération en matière de prestations et en réduisant les profils de risques des placements.

15 Et dans vingt ans?

En ce qui concerne l'AVS, pas d'inquiétude excessive, même si on peut s'interroger sur les sources de financement additionnelles envisagées, via l'impôt. En ce qui concerne les caisses de pension, le phénomène de concentration devrait se poursuivre, dans le secteur privé et public. «Aux Pays-Bas, il n'existe plus que quelques centaines de très grosses caisses», rappelle Graziano Lusenti.

En Suisse, les caisses publiques sont déjà de taille respectable – le fonds de la Confédération, Publica, compte plus de 100 000 assurés pour des avoirs de 35 milliards de francs – et il est peu probable que villes ou cantons renoncent à leurs prérogatives, en fusionnant leur institution de prévoyance avec celle d'un canton voisin.

Dans le secteur privé, on relève qu'actuellement ce sont surtout les fondations collectives des assureurs-vie qui ont le vent en poupe et sont les principales bénéficiaires du processus de consolidation. En effet, de nombreux employeurs décident de fermer leur propre institution, tant la gestion administrative et financière en devient complexe. Ce qui n'est pas forcément une tendance souhaitable.

Au final, le système des trois piliers fonctionne bien en Suisse, il est souple, solide, il a montré qu'il pouvait résister à des crises majeures tout en s'adaptant à des besoins et des situations nouvelles, dans la société et l'économie. Dans ces conditions, même si les risques existent, même s'il faut faire attention à ne pas gripper cette mécanique éprouvée, à ne pas surréglementer la gestion, on devrait pouvoir attendre assez sereinement l'âge de la retraite!